

Image not found or type unknown



Vente maison en indivision

Par **MENNEVAL**, le **30/12/2011** à **15:12**

Bonjour,
Ma maison achetée en indivision en mai 2001 vient d'être vendue....
J'ai vécu 4 ans dedans ensuite je suis partie avec ma fille et je payais un loyer locatif.
Mon ex conjoint est resté dedans en payant le crédit soit 510 € les mois...
Il a toujours payé le crédit cela fait 10 ans et apporte un apport de 24825 € sur un capital emprunté de 61000 €, il reste à ce jour 23000 €, ce bien a été vendu 118 000 €.
Question que vais-je avoir ?
J'ai vécu 4 ans avec et j'ai juste payé les frais consommations EDF durant 4 ans mais rien apporté.
Merci

Par **corimaa**, le **31/12/2011** à **14:41**

Sur le prix de vente, il faudra déduire le restant du, son apport personnel et si le crédit est toujours aux deux noms... pas cool pour lui car vous pourriez en demander la moitié

Par **MENNEVAL**, le **31/12/2011** à **14:45**

Merci de votre réponse oui le crédit est au deux noms ??? Mais lui me doit-il des loyers ????

Par **corimaa**, le **31/12/2011** à **19:16**

oui, si vous allez au fond des choses, il vous doit des loyers d'occupation... mais vous dites

vous meme n'avoir jamais contribué à une seule traite de la maison

Par **MENNEVAL**, le **01/01/2012** à **11:24**

Oui mais même si il a payé l'emprunt est aux deux noms et sans moi il n'aurait jamais eu un emprunt ? De mon côté j'étais seule avec ma fille et je ne pouvais pas regler le prêt !!!!
On verra bien mais j'espère avoir quelques choses
Merci votre réponse car je suis perdue

Par **MENNEVAL**, le **01/01/2012** à **11:32**

En definitive si j'ai bien compris je n'ai le droit à rien ?

Par **corimaa**, le **01/01/2012** à **16:23**

non, je n'ai pas dit ça, le credit et la maison est à vos deux noms, vous en etes donc tous deux propriétaires pour des parts differentes. Ce n'est pas à vous de prouver que vous n'avez rien payé, mais à lui d'en apporter la preuve
Ensuite, si vous pretendez lui en avoir donné la moitié en espères, comment pourra-t-il prouver le contraire...
Et oui, il vous doit des indemnités d'occupation, car vous auriez pu le louer et beneficier de la moitié du loyer
Et il a bien fallu votre signature pour la vente de ce bien, donc chez le notaire, exigez que le partage soit fait sur place

Par **corimaa**, le **01/01/2012** à **22:09**

Mais la maison est bien à vos deux noms ? La promesse de vente est signée mais l'acte de vente chez notaire est-il signé aussi ?

Par **MENNEVAL**, le **01/01/2012** à **22:43**

La maison est aux deux noms et non on a signe juste a l'agence immobiliere on signe fin janvier definitivement avec l'acheteur et on doit rester apres pourquoi?

Par **corimaa**, le **02/01/2012** à **11:39**

Pourquoi ? Mais pour refuser de signer l'acte de vente si vous n'etes pas assurée qu'au moment de la signature vous percevrez votre part.
Vous ferez un calcul des 4 annees où vous avez contribué aux charges pendant qu'il payait le credit, et demanderez une indemnité

d'occupation car si vous aviez loué, le loyer aurait payé le credit pour moitié chacun et qu'aujourd'hui, vous pourriez pretendre à la moitié du prix de vente (deduit de son apport et du restant dû)

Par **MENNEVAL**, le **02/01/2012 à 14:09**

Merci rnrnD'après vous combien puis je avoir vous semblez vous y connaître ?rnrnMerci encore
Cordialement

Par **corimaa**, le **02/01/2012 à 14:14**

Honnetement, je ne saurai pas avancer un calcul, trop de choses peuvent rentrer en compte. Mais vous avez le temps de vous rapprocher d'un avocat pour defendre vos droits sur la vente, ça vaudra le coup

Par **MENNEVAL**, le **02/01/2012 à 14:33**

merci encore

Par **MENNEVAL**, le **02/01/2012 à 15:12**

merci encore est que loyer d occupation = 510 diviser par 2 soit 250 euros pour moi ou 510 euros durant 4 ans ?